



***Carrefour de l'innovation (iHub*) de
l'Enseignement coopératif et apprentissage en
milieu de travail (ECAMT)***

Appel de propositions de projets

2022-R1

**Ce projet est financé par le Gouvernement du Canada par le programme i-AIT. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.*

Table des matières

Appel de propositions	3
Dates importantes	3
Contactez-nous	4
L'Équipe iHub	4
Contexte iHub	5
Comment présenter une demande?.....	6
Renseignements généraux.....	6
Admissibilité.....	6
Étudiants admissibles.....	6
Étudiants des groupes désignés.....	7
Détails généraux au sujet du financement	7
Toutes les données relatives au financement sont en dollars canadiens ou l'équivalent.	7
Financement maximal.....	7
Financement minimal et maximal par étudiant.....	7
Exigences minimales liées aux propositions	8
Dépenses admissibles	9
Dépenses non admissibles	10
Financement cumulé/combiné	10
Renseignements additionnels.....	10
Déclaration de la demande	11
Processus d'évaluation.....	11
Confirmation de la demande	12
Contactez-nous	12
ANNEXE 1- Questions sur l'application	13

Appel de propositions

ECAMT est fière d'annoncer le 4^{ème} appel de propositions dans le cadre de son nouveau carrefour de l'innovation (iHub), financé en partie par l'initiative innovatrice d'apprentissage en milieu de travail (iAIT) du gouvernement du Canada. Veuillez lire attentivement l'ensemble de ce document avant de soumettre votre demande.

Les applications sont acceptées entre le 16 novembre et le 10 décembre 2021 à 23h59 HAE.*

*À NOTER : La demande d'application pour participer au programme iHub d'ÉCAMT est disponible en ligne : [GoodGrants - CEWIL Canada](#)

Dates importantes

Date	Description
Le 16 novembre 2021	Lancement de l'appel de propositions
Chaque jeudi (du 18 novembre au 16 décembre), de 11h à 12h HAE.	Heure de bureau hebdomadaire, en français. *Veuillez consulter notre site-web pour une liste complète des heures du bureau, spécifiques à chaque région.
Le 10 décembre 2021 à 23h59 HAE	Date limite pour soumettre les applications
Mi-janvier 2021 (dates à déterminer)	Annonce des résultats par voie électronique. Les personnes ayant soumis une demande seront avisées.

Contactez-nous

Si vous avez des questions sur le processus d'application, veuillez envoyer un courriel à iHub@cewilcanada.ca. Également les FAQs sont disponibles sur notre site web.

L'Équipe iHub

Toutes les questions générales devraient être adressées à iHub@cewilcanada.ca. Vous êtes également invités à communiquer avec votre directeur adjoint régional.



Charlene Marion

Directrice, AMT
Courriel : charlenem@cewilcanada.ca
819.434.1545



Natalie Chaumont

Directrice adjointe des opérations
Courriel : nataliec@cewilcanada.ca
289.213.0934



Sean Elliott

Directeur adjoint - Canada Central
Courriel : seane@cewilcanada.ca
705.848.1956



Jennie Nilsson

Directrice adjointe - Canada Ouest
Courriel : jennien@cewilcanada.ca
250.858.9664



Kim Bracken

Directrice adjointe - Québec et Franco-Canada
Courriel : kimb@cewilcanada.ca
514.998.3155



Krista Steeves

Directrice adjointe - Atlantique
Courriel : kristas@cewilcanada.ca
506.688.1643

Contexte iHub

L'iHub de l'ECAMT agit à titre de centre d'expertise offrant un financement sous forme de subventions afin de promouvoir les opportunités d'apprentissage en milieu de travail (AMT) ***pédagogique**. Sa mission est de promouvoir, supporter et stimuler le développement d'opportunités d'apprentissage en milieu de travail, par le biais de financement, de partage d'expertise et de la mise en valeur de bonnes pratiques innovantes.

Quatre types d'AMT sont priorisés par iHub, soit : les projets de recherche appliquée et dans l'industrie, l'AMT entrepreneuriale, les stages de travail et l'apprentissage par le service communautaire. (Pour référence, voir les définitions [ici](#)). Le carrefour iHUB favorise l'avancement et l'innovation de ces formes d'AMT, étend l'accès à l'AMT et assure la mise en œuvre des projets d'AMT en respectant des normes de qualité et d'apprentissage convenant aux étudiants.

** L'AMT pédagogique implique que les activités doivent faire partie intégrante du programme scolaire. Ces activités créditées sont nécessaires pour l'obtention du diplôme ou d'un titre professionnel.*

Ce quatrième appel de propositions vise à financer des expériences d'apprentissage en milieu de travail au cours du trimestre d'hiver, soit pour la période de janvier à mars 2022. Le coût minimal est de **\$200*** par étudiant et le coût maximal est de **1 800 \$** par étudiant. L'iHub est conçu pour favoriser l'innovation au niveau de l'apprentissage en milieu de travail, en particulier l'innovation qui mise sur la technologie et qui favorise l'accès à l'AMT. Pour cette raison, toutes les propositions de projet doivent répondre à un ou plusieurs des résultats attendus suivants :

- Favoriser l'accès aux opportunités d'AMT, en particulier chez les étudiants de groupes désignés (voir définitions à la section « Étudiants de groupes désignés ») ;
- Éliminer les barrières afin de permettre aux étudiants de participer à l'apprentissage en milieu de travail ;
- Exploiter la technologie pour améliorer les programmes ou en étendre l'accès, ce qui comprend le recours à la technologie pour soutenir les expériences d'AMT virtuelles ou à distance en raison de la COVID-19 ;
- Innover dans le domaine de l'apprentissage en milieu de travail en mettant sur pied de nouveaux partenariats et en créant de nouveaux modèles pour l'AMT pédagogique.

Veillez noter : Les fonds disponibles pour cet appel de propositions sont limités; c'est pourquoi nous priorisons les projets dans l'ordre suivant :

- Projets au Québec et projets en français à travers le Canada
- Projets dans la région Atlantique
- Projets innovants provenant d'institutions qui n'ont pas déjà reçu de financement iHub

Si vous souhaitez déposer un projet en anglais dans la région Centre (ON, MB, Territoires) ou Ouest (AB, CB), veuillez contacter ihub@cewilcanada.ca avant d'appliquer.

Comment présenter une demande?

1. Pour accéder au formulaire d'application, visiter la plateforme [GoodGrants](#).
2. Créer un nouveau compte ou accéder à votre compte existant.
3. Une fois connecté à votre compte, sélectionnez : Financement iHub 2022-R1 et sélectionnez votre région pour accéder au formulaire de candidature.
4. Avant de soumettre votre proposition en ligne, passez en revue les priorités du programme de financement iHub et assurez-vous d'avoir bien répondu à toutes les questions. Autrement, votre demande pourrait être jugée incomplète.
5. Veuillez-vous assurer que votre modèle de budget est exact et complet, y compris en indiquant explicitement la contribution de 20% (en nature ou directe) du partenaire industriel / communautaire.
6. Votre modèle de budget doit être soumis en format Excel, en utilisant le canevas disponible sur le site internet.
7. Veuillez-vous assurer d'avoir bien révisé la grille d'évaluation et les détails de la subvention.

Renseignements généraux

Admissibilité

Les établissements postsecondaires canadiens autorisés à décerner des diplômes peuvent soumettre des propositions.

Étudiants admissibles

Aux fins du financement iHub, un étudiant admissible doit répondre à **tous** les critères suivants :

- Être inscrit dans un établissement post-secondaire, à temps plein ou à temps partiel (aucune limite d'âge) ;
- Être un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne bénéficiant du statut de réfugié en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ;
- Être autorisé à travailler légalement au Canada en vertu des lois et des règlements de la province ou du territoire concerné.

NOTEZ : Les étudiants étrangers qui détiennent un visa d'études ou un permis de travail ne sont pas admissibles au financement iHub.

Étudiants des groupes désignés

Le projet iHub vise tout particulièrement à aider les étudiants autochtones, les Canadiens racialisés et les personnes aux prises avec un handicap. D'autres groupes désignés aux fins du projet iHub comprennent les femmes évoluant dans les STIM (Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), les nouveaux venus au Canada, ainsi que les étudiants habitant dans les régions rurales et éloignées.

Puisqu'un des buts premiers du programme consiste à étendre l'accès à l'AMT au sein de groupes désignés, au moins 20% des projets subventionnés s'adresseront à cette clientèle.

Détails généraux au sujet du financement

Les projets retenus recevront 75% du financement à l'avance, lors de la signature du contrat. Le montant résiduel sera versé sur acceptation du rapport final. Les projets de type « bourse » peuvent recevoir 50% des fonds à l'avance et le reste sera versé sur acceptation du rapport final.

Toutes les données relatives au financement sont en dollars canadiens ou l'équivalent.

Financement maximal

De façon générale, le financement maximal accordé à chaque établissement a été fixé à **500 000 \$** CAN. Toutefois, vu les fonds disponibles limités pour le présent appel de propositions, le plafond établi par établissement sera probablement inférieur. Un établissement postsecondaire peut soumettre plusieurs projets. Les applications les mieux classées seront sélectionnées pour le financement.

Financement minimal et maximal par étudiant

Le financement par étudiant admissible doit être entre **200\$** et **1800\$**.

Ces montants comprennent :

- les coûts directs du projet, c'est-à-dire : les coûts qui sont directement liés au fonctionnement du programme, comme la dotation, les fournitures, le matériel et l'équipement, l'élaboration du programme ou les coûts encourus lors d'événements réalisés dans le cadre du projet AMT;
- les prestations versées directement aux étudiants (**requisites**). Les besoins en matière de prestations directes aux étudiants sont décrits plus en détail ci-dessous.

Les coûts d'administration habituels (c'est-à-dire les frais généraux, bénéfices/avantages sociaux, salaires des professeurs, frais de traitement) ne sont pas admissibles.

Exigences minimales liées aux propositions

- Le financement doit servir à la création de **nouvelles expériences** d'AMT **innovatrices**, à rehausser les expériences ou à étendre des expériences d'AMT existantes. Les propositions de projet doivent décrire clairement la façon dont ce financement répond à ces objectifs essentiels.
- Toutes les expériences iHub doivent procurer un avantage direct à l'étudiant (par exemple, un salaire, une bourse, un remboursement de frais ou autre avantage direct). La rémunération offerte à l'étudiant dépendra de l'activité réalisée (longueur, durée, intensité et résultat). Le budget doit être expliqué en détail et permettre de justifier le montant accordé à l'étudiant.
- Toutes les propositions doivent faire l'objet d'un partenariat avec un groupe communautaire ou industriel (canadien). Aux fins de l'AMT entrepreneuriale, la contribution de ces partenaires peut comprendre du mentorat, des conférenciers invités, ainsi que des partenaires de la communauté ou de l'industrie qui évaluent des concours de présentation, etc.
 - Les partenaires de la communauté ou les employeurs qui participent doivent verser au moins 20 % du coût total du projet en argent ou en nature (par exemple, supervision, mentorat, équipement, tenue d'événements, etc.).
- Le programme iHub vise à encourager le recours à la technologie pour favoriser l'innovation dans le domaine de l'apprentissage en milieu de travail, en particulier en offrant aux étudiants des possibilités de développer des compétences requises dans le cadre de leur travail. Toutes les propositions de projet devront faire état de la façon dont on utilisera la technologie pour favoriser l'expérience d'AMT. La priorité sera accordée aux projets qui exploitent les technologies nouvelles ou les technologies existantes de manière innovatrice.
- Dans la mesure du possible, on encourage les demandeurs à décrire la façon dont leur projet favorise la participation des étudiants des groupes désignés.
- Le financement sera attribué en priorité aux projets comportant certaines activités précises pour soutenir des étudiants des groupes désignés ou qui sont conçus précisément à l'intention de ces étudiants. Les données démographiques sur la participation des étudiants des groupes désignés seront recueillies par un processus d'auto-identification.
- Tous les responsables des projets financés doivent accepter de participer à l'évaluation du programme iHub. Les étudiants et les organisations hôtes devront compléter un formulaire d'évaluation de leur expérience et des résultats de l'expérience pour avoir droit au financement.
- Tous les participants bénéficiant du financement (étudiants et partenaires de la communauté/industrie) devront, en vertu de l'entente de financement, fournir des données démographiques élémentaires, incluant une option d'auto-identification pour les groupes désignés.

Le financement du projet sera limité au nombre d'étudiants admissibles qui produiront le rapport demandé.

Dépenses admissibles

Exemples des dépenses admissibles pouvant faire partie des coûts couverts par le programme :

Coûts directs en faveur du participant:

- **Rémunération directe** (salaire, bourse) remise à l'étudiant pour leur participation à l'expérience iHub.
- **Soutien financier** remis aux étudiants pour favoriser leur participation aux expériences iHub (c'est-à-dire les coûts de transport/déplacement pour se rendre sur le lieu de l'expérience iHub, les frais de garderie, les coûts des technologies devant permettre aux étudiants de participer aux expériences d'AMT, le remboursement des frais du programme ou des frais associés aux contrôles obligatoires par la police, la vaccination, les coûts que les étudiants auraient autrement à payer, etc.).

Coûts directs du projet :

- **Matériel, fournitures ou ressources** remis aux étudiants afin de réaliser leur expérience iHub (comme l'achat du logiciel devant permettre les expériences virtuelles et les simulations, la peinture et les autres fournitures artistiques utilisées dans le cadre de l'expérience d'AMT en beaux-arts, les trousseaux d'échantillonnage du sol pour les étudiants en sciences qui procèdent à l'analyse des sols, etc.).
- **Matériel, fournitures ou ressources** permettant d'étendre l'accès à l'AMT aux participants des groupes désignés d'iHub, incluant les technologies d'adaptation, les mesures de soutien aux personnes handicapées, ainsi que les programmes spécialisés.
- **Bonification des programmes**, incluant le contenu lié à l'acquisition de compétences pour aider les étudiants à vivre leurs expériences iHub jusqu'à la fin (exemple : formations ou expertises externes).
- **Coûts d'événement**, soit les coûts associés à la tenue d'événements iHub admissibles (comme la promotion, les présentations de projets, les séances de remue-méninges consacrées à l'innovation/marathons de piratage, etc.) incluant les dépenses d'accueil prévues dans les [directives du gouvernement du Canada](#).
- **Honoraires professionnels** associés à l'expérience iHub, incluant les bourses/ dédommagement ou de contributions à l'intention des partenaires de la communauté/industrie qui aident à soutenir l'expérience iHub.
- **Coûts directs du projet** encourus par l'établissement postsecondaire dans le cadre de la réalisation du projet iHub, incluant un pourcentage des coûts de dotation, le matériel, les technologies, etc.

- D'autres dépenses associées à l'atteinte des résultats prévus dans la demande peuvent être admissibles.
- Si vous avez des questions en lien avec les dépenses admissibles, écrivez-nous à l'adresse iHub@cewilcanada.ca.

Dépenses non admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles au financement :

- Achats d'**immobilisations** coûtant 1000\$ et plus. Aux fins du projet iHub, les immobilisations sont des biens tangibles qu'on achète, construit, développe ou acquiert par d'autres moyens, dont la durée de vie utile excède un exercice financier et qui sont destinés à une utilisation continue.
- **Toute dépense normale associée à une expérience d'AMT pédagogique en cours**, incluant les salaires de professeurs, des aides-enseignants, du personnel, et d'élaboration de programme en général et/ou les fournitures ou les dépenses qui ne profitent pas directement ou qui n'améliorent pas l'expérience des étudiants dans le cadre de l'initiative iHub.
- **Voyages à l'étranger.**
- **Alcool, cannabis ou toute autre dépense d'accueil** qui ne sont pas directement utilisées pour soutenir les participants à l'initiative iHub et leurs expériences d'AMT.
- **Les dépenses d'administration générales**, comme le soutien TI, les services publics, les locaux à bureaux, l'équipement, les frais de traitement, etc.

Financement cumulé/combiné

Il est important de préciser qu'on ne peut combiner le financement iHub avec aucune autre source de financement fédéral. Le financement peut être combiné à une source provinciale, municipale ou provenant directement de l'institution impliquée dans la présente demande pourvu que ces contributions combinées ne dépassent pas 100% du coût.

Renseignements additionnels

- Le montant maximal du financement qu'il est possible d'accorder par expérience **complétée** est de 1 800 \$ par étudiant. Le minimum par étudiant par expérience est 200\$. Le financement est lié directement à chaque étudiant qui reçoit une rémunération directe et qui répondra au document d'évaluation exigé en lien avec la démographie et le programme. **L'établissement postsecondaire doit s'assurer que les rapports exigés seront produits à la fin pour que les projets puissent bénéficier du financement maximal.**

- Pour en apprendre davantage et pour voir quelques exemples, veuillez consulter notre foire aux questions sur notre site-web.
- Vous pouvez faire parvenir les questions portant précisément sur cette demande de propositions par courriel à l'adresse iHub@cewilcanada.ca.

Déclaration de la demande

Chaque demande comporte une déclaration confirmant ce qui suit :

- *Établissement postsecondaire canadien*
- *Approbaton du chef d'unité**
- *Évaluation et publication du résultat du projet*
- *Mesures de sécurité liées à la COVID-19*
- *Compte rendu de dépenses*
- *Rapport du projet*

* On recommande aux candidats de déterminer le signataire autorisé au sein de leur établissement en respectant les pratiques institutionnelles afin d'accélérer le processus une fois le financement confirmé. Il s'agit normalement d'une personne au niveau vice-recteur, recteur, conseiller juridique ou de niveau similaire.

Processus d'évaluation

Après avoir reçu les demandes, les évaluateurs noteront chaque soumission en fonction des critères de sélection énumérés à la section Évaluation.

On fait donc appel aux évaluateurs de la communauté d'AMT en accordant une attention particulière à la régionalité, à la diversité et aux disciplines des différents intervenants.

La présence d'un membre de votre établissement postsecondaire au sein du comité d'attribution n'influencera aucunement la probabilité que votre établissement se voie attribuer un financement. Aucun membre du comité d'attribution ne rendra une décision d'attribution en lien avec un programme auquel il est affilié.

L'évaluation de toutes les demandes se déroulera de la manière décrite dans la rubrique Évaluation et en fonction des pondérations importantes suivantes (notez l'ajustement des pourcentages):

Pondération	Pourcentage (% du total)
Qualité	20 %
Impact	20 %
Budget	10%
Partenariats	15 %
Innovation	15 %
Accès	10 %
Utilisation de la technologie	10 %

Confirmation de la demande

Un accusé de réception de votre demande sera envoyé à l'adresse courriel que vous avez utilisée pour soumettre votre application via le logiciel. Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception après un délai d'une heure, veuillez communiquer avec nous à iHub@cewilcanada.ca.

Contactez-nous

Si vous avez des questions au sujet de ce processus de demande, écrivez-nous par courriel à l'adresse iHub@cewilcanada.ca. Consultez la foire aux questions (FAQ) sur le site-web.

ANNEXE 1- Questions sur l'application

1. Section Commencez ici

- Sélectionner le programme: Financement 2022-R1 iHub
- Sélectionner la région
- Titre du projet

2. Section Coordonnées

- Établissement postsecondaire :
- Nom légal de l'établissement postsecondaire (si différent) :
- Province ou territoire :
- Faculté/service/département :

- Nom du responsable du projet :
- Titre du responsable du projet :
- Adresse courriel du responsable du projet :
- Numéro de téléphone du responsable du projet :

- Affichage publique d'adresse courriel : dans un esprit de collaboration et de partage de connaissances dans le secteur de l'AMT, si votre candidature est retenue, votre adresse courriel peut être jointe à la description de votre projet. J'accepte de partager mon adresse courriel :

Nom d'un responsable supplémentaire pour le projet (si nécessaire). Cette personne peut être un directeur institutionnel AMT / EL / EE ou une personne de contact principale. Ce contact recevra toutes les communications envoyées au responsable de projet.

- Nom d'un deuxième responsable de projet (si nécessaire):
- Titre d'un deuxième responsable de projet :
- Adresse courriel d'un deuxième responsable de projet:

IMPORTANT: Désignation de signature

Dans l'éventualité où votre application est acceptée, nous avons besoin du nom et des coordonnées de la personne dûment autorisée par votre institution à signer le contrat pour le montant du financement accordé. Cette personne a le pouvoir de lier votre institution à un contrat - généralement la direction générale, le secrétariat général, etc.

(NOTEZ: si vous n'êtes pas certain du signataire autorisé au sein de votre institution, nous vous demandons de confirmer à l'interne **avant** de soumettre votre application.)

- Nom du signataire autorisé de votre organisation :
- Titre du signataire autorisé de votre organisation :
- Adresse courriel du signataire autorisé :

- Nom du deuxième signataire autorisé (si nécessaire) :
- Titre du deuxième signataire autorisé :
- Adresse courriel du deuxième signataire autorisé :

3. Section Principaux détails de la proposition

VEUILLEZ NOTEZ: les montants indiqués ici doivent correspondre au budget que vous soumettez.

- Montant total du financement demandé*
- Nombre total estimé d'étudiants qui participeront à ce projet*
- Cout par étudiant éligible*
**les chiffres doivent correspondre au budget du projet*

- Nombre estimé d'étudiants appartenant à des groupes sous-représentés qui pourraient / participeront probablement à cette expérience ;

- Nom de tous les programmes académiques concernées :
- Votre institution a-t-elle reçu un financement iHub pour ce projet dans le passé? Si oui, comment le projet proposé se développera-t-il ou sera-t-il différent du projet précédemment financé par iHub?

- Date de début projetée du projet :
- Date de fin projetée du projet :
- Veuillez confirmer que le projet débutera pendant le semestre académique de janvier à mars 2022.

4. Section Description du projet

- Présentation éclair : En 50 mots ou moins, décrivez brièvement votre projet. Si votre candidature est retenue, ce résumé peut être partagé publiquement.
- Décrivez la structure et les objectifs du projet (au plus 250 mots)

5. Section Organismes partenaires

- Si connu, veuillez inscrire les noms des partenaires communautaires/industrielles/employeurs qui participeront aux projets ainsi que leur secteur et/ou l'industrie. (au plus 250 mots)

*Veuillez noter les écoles postsecondaires peuvent être considérés comme partenaire seulement quand elles sont clairement définies comme partenaire. Les fournisseurs de services ou de produits ne sont généralement

pas considérés comme des partenaires de l'industrie dans une expérience AMT à moins qu'un travail ou un produit livrable ne soit en cours de réalisation pour eux.

- Confirmez-vous que la contribution de vos partenaires équivaut au moins à 20 % du coût total de votre projet (en nature ou en espèces) :
- Confirmez-vous que les partenaires acceptent de compléter le sondage que l'iHub d'ECAMT soumettra à la fin du projet.
- Dans la mesure où cela s'applique, décrivez brièvement comment vous assurerez des pratiques responsables à l'égard des populations vulnérables ou traditionnellement marginalisées ? (au plus 250 mots)

6. Section Type d'expérience d'AMT

Type d'AMT pédagogique (au plus 250 mots)

Veillez préciser le type d'AMT pédagogique* que favorise votre proposition :

- Recherche appliquée/projets d'implication au sein de la communauté et de l'industrie
- AMT de type entrepreneurial
- Apprentissage des services communautaires
- Stages pratiques
- Autre (Veillez préciser)

**L'AMT pédagogique signifie que le projet doit faire partie du parcours scolaire de l'étudiant et doit être sanctionné par des crédits universitaires nécessaires à l'obtention du diplôme ou répondant aux exigences d'une profession.*

- Veuillez décrire comment cette expérience est l'AMT **pédagogique**. C'est-à-dire: est-ce un cours crédité, une exigence du programme ou un autre type de programme AMT pédagogique*? (250 mots)

Objectifs d'apprentissage (au plus 500 mots)

- Décrivez brièvement la nature de l'expérience AMT et pourquoi elle est significative et substantielle pour l'étudiant. Veuillez fournir une estimation de la durée (par exemple, le nombre d'heures) de l'expérience.
- Décrivez brièvement les façons dont les étudiants s'engageront avec des partenaires communautaires / industriels dans l'expérience AMT.
- Décrivez brièvement comment l'expérience d'AMT sera évaluée et comment la réflexion est intégrée dans la pédagogie et le processus d'apprentissage par l'expérience.

Innovations en matière d'AMT (au plus 250 mots)

- Veuillez décrire la façon dont la subvention iHub contribuera à faire évoluer et/ou à étendre l'apprentissage en milieu de travail [veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent] :
 - Accroître l'accès pour les étudiants, en particulier ceux qui sont de groupes désignés.
 - Éliminer les obstacles qui empêchent les étudiants de participer à l'apprentissage en milieu de travail.
 - Exploiter la technologie pour accroître l'accès ou améliorer les programmes.
 - Innover dans le domaine de l'apprentissage en milieu de travail en créant de nouveaux partenariats et de nouveaux modèles pour l'AMT de type pédagogique.
- Veuillez préciser vos sélections ci-dessus:

7. Section Impact du projet

Acquisition de compétences (au plus 250 mots)

- Veuillez décrire brièvement les principales compétences que les étudiants pourront acquérir en participant à l'expérience. (au plus 250 mots)

Résultats sur le marché de l'emploi (au plus 250 mots)

- Veuillez décrire brièvement la façon dont le projet favorise le développement de compétences et l'employabilité des étudiants ou permet de relever certains défis liés au marché de l'emploi ou de répondre aux besoins de la communauté dans la région où se trouve votre établissement postsecondaire. (250 mots)

Résultats (au plus 250 mots)

En ce qui concerne les objectifs et les extraits du projet :

- Quels sont les résultats ou les avantages à court terme pour les étudiants, les partenaires d'industrie et communautaires, les professionnels/professionnelles en AMT et les instructeurs de l'apprentissage en milieu de travail et/ou les écoles postsecondaires?
- Quels changements ou impacts à plus long terme pourraient se produire suite à ce projet?

12. Section Plan d'évaluation

- L'iHub de l'ECAMT exigera des étudiants, des membres de la faculté et du personnel, ainsi que des partenaires communautaires et industriels qui participent à ce projet qu'ils répondent à un sondage standardisé sur leur expérience et sur les résultats une fois le projet terminé. De plus, nous souhaitons connaître les paramètres internes que vous utiliserez pour évaluer la réussite du projet? Quels indicateurs / données seront utilisés pour évaluer la réussite du projet et dans le but de procéder à certaines améliorations? (au plus 250 mots)

13. Section Budget du projet

- Veuillez utiliser et compléter le modèle du budget en utilisant le format Excel fourni. L'utilisation d'anciens modèles de budget ne sera pas acceptée.
- Seulement les sections en jaune doivent être remplies. Tout changement à l'extérieur des sections en jaune ne pourront être acceptées et nécessiteront la retransmission du budget.
- Veuillez soumettre votre budget en format Excel, en utilisant le canevas disponible ici. (Faire un clic droit sur le lien et l'ouvrir dans une nouvelle fenêtre, pour ne pas quitter votre application):

14. Section Attestation

Pour que votre demande soit admissible au financement iHub, les demandeurs doivent attester ce qui suit :

Établissement postsecondaire au Canada: le demandeur est une institution postsecondaire canadienne ayant l'autorité de décerner des diplômes reconnus par les autorités (les établissements qui sont admissibles au financement du fédéral en vertu du programme de stages pratiques pour étudiants le sont également en vertu de cette demande).

Sources de financement fédérales : le financement iHub ne sera combiné à aucune autre source de financement fédérale.

Approbation du représentant de l'établissement postsecondaire : Le représentant de l'établissement - la personne dûment autorisée par son établissement - a été consultée et accepte de procéder à la signature du contrat de financement. Elle reconnaît l'engagement des ressources potentiellement impliquées et est en faveur de la réalisation du projet.

Confirmation du signataire autorisée : si votre projet est accepté, le signataire autorisé de votre institution devra signer un contrat formel avant que les fonds ne puissent être émis. Cette personne a le pouvoir de lier votre institution à un contrat - généralement la Direction générale, le Secrétariat général, etc. Si vous ne savez pas qui est cette personne, veuillez confirmer à l'interne avant de soumettre votre candidature.

Sécurité en lien avec la COVID - 19 : Confirmer que la sécurité des étudiants, des partenaires communautaires et des autres intervenants sera assurée en tout temps au cours des expériences AMT, en respect des directives du gouvernement et de la santé publique et qu'on s'adaptera à tout changement apporté au niveau des règlements gouvernementaux.

Évaluation et publication du résultat du projet : Entente qui consiste à participer à part entière au processus d'évaluation de l'initiative (par exemple, entrevue, sondage) et à la publication des résultats du programme subventionné. Cet aspect pourrait également consister à présenter le projet sur le site internet de l'iHub de l'ECAMT, etc.

Comptes rendus des rapports financiers : le demandeur s'engage à tenir un registre des dépenses attestant des décaissements des montants prévus au budget du projet (incluant, par exemple, les coûts du projet, les achats, les salaires, les dépenses, etc.).

Rapport du projet : Entente qui consiste à produire un rapport sur tous les aspects nécessaires en vertu du projet (par exemple, renseignements au sujet des étudiants, autodivulgence des étudiants sous-représentés, information au sujet de l'organisme hôte, divulgation des noms des gens rémunérés/non rémunérés et des résultats).

15. Liste de contrôle de l'application

- Je confirme que je remplis les critères d'éligibilité pour cette subvention. Les demandes de financement doivent être soumises par les institutions d'enseignement postsecondaire. Les partenaires industriels et communautaires ne sont pas admissibles pour soumettre une demande.
- Le projet proposé est un projet AMT académique, c'est-à-dire que l'activité proposée fait partie intégrante d'un cours crédité ou d'une activité non académique dans le cadre d'un programme d'études
- Le projet proposé correspond à la définition d'un ou de plusieurs des types d'apprentissage en milieu du travail tel que défini sur le site Web de l'ECAMT Canada*
- Le projet proposé comprend un avantage direct et tangible pour les participants (étudiants) (exemples: une allocation, des honoraires ou d'une autre forme d'avantage clair et substantiel) d'un minimum de 200 \$ et d'un maximum de 1 800 \$
- Le projet proposé implique une organisation partenaire distincte du département académique ou du programme AMT qui soumet la demande de financement; et cet organisme partenaire s'engagera à apporter une contribution en nature (ou direct) d'une valeur de 20 % des fonds demandés**
- Le budget soumis comprend des renseignements détaillés et des ventilations sur chaque coût. Il contient également des informations détaillées sur la façon dont les contributions des partenaires de 20 % ont été calculées
- Les montants présentés dans le budget sont les mêmes que ceux présentés dans la demande
- Tous les étudiants admissibles et les organisations partenaires complèteront la documentation requise à la fin du projet

* [apprentissage en milieu de travail tel que défini sur le site Web de CEWIL Canada.](#)

**EXCEPTION: les candidatures pour l'AMT entrepreneuriale peuvent inclure des incubateurs, des accélérateurs ou des centres sur le campus en tant que partenaire. Les mentors peuvent également être considérés comme un partenaire pour l'AMT entrepreneuriale.